

# RÉSOLUTION PPVL-19-02

MODIFICATION PPVL-19-02-01 MODIFIANT LE PROJET PARTICULIER PPVL-19-02 VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE MIXTE AU 27, RUE SAINT-LOUIS (LOT 6 299 666) (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER)

# PPCMOI - Plan de présentation

**1** Qu'est-ce qu'un projet particulier PPCMOI

**2** Historique et mise en contexte

**3** Localisation du projet

**4** Modifications demandées

**5** Étapes réalisées

**6** Prochaines étapes

**7** Questions et commentaires

# 1 PPCMOI

## Qu'est-ce qu'un projet particulier PPCMOI?

Projet **P**articulier de **C**onstruction, de **M**odification ou d'**O**ccupation d'un Immeuble (PPCMOI).

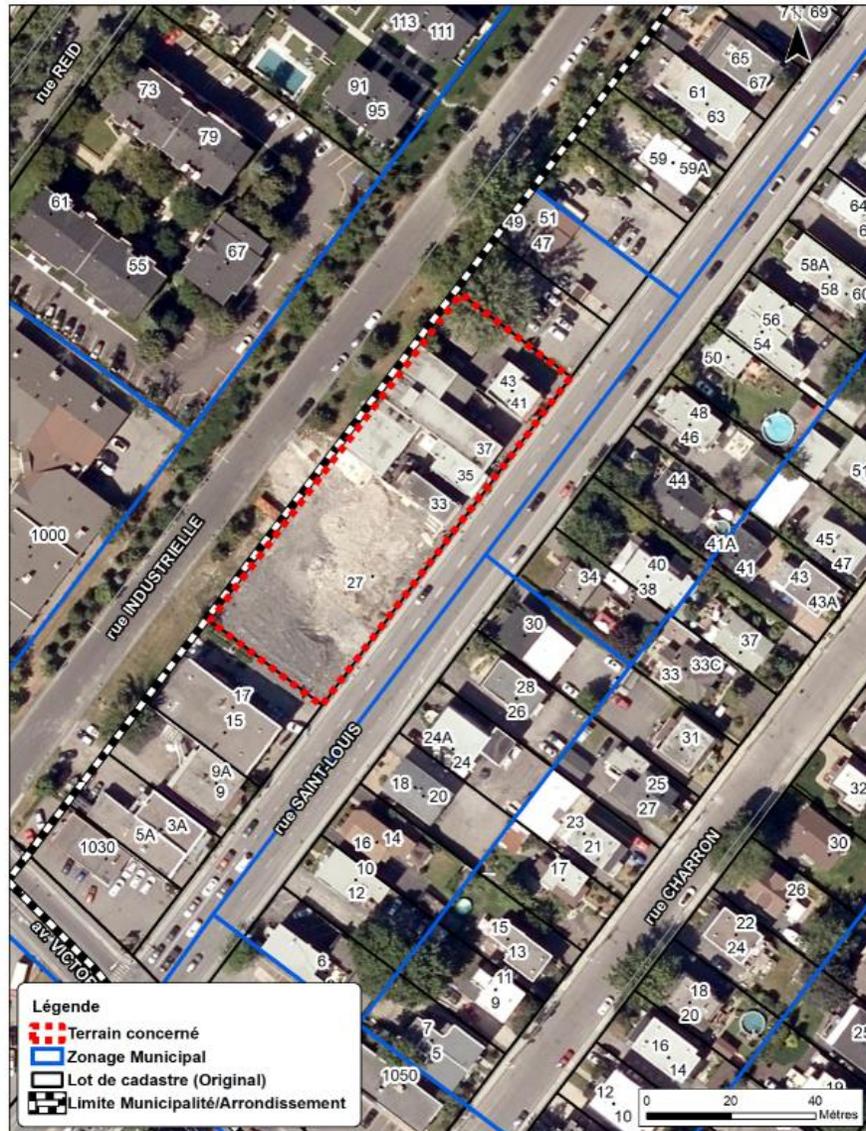
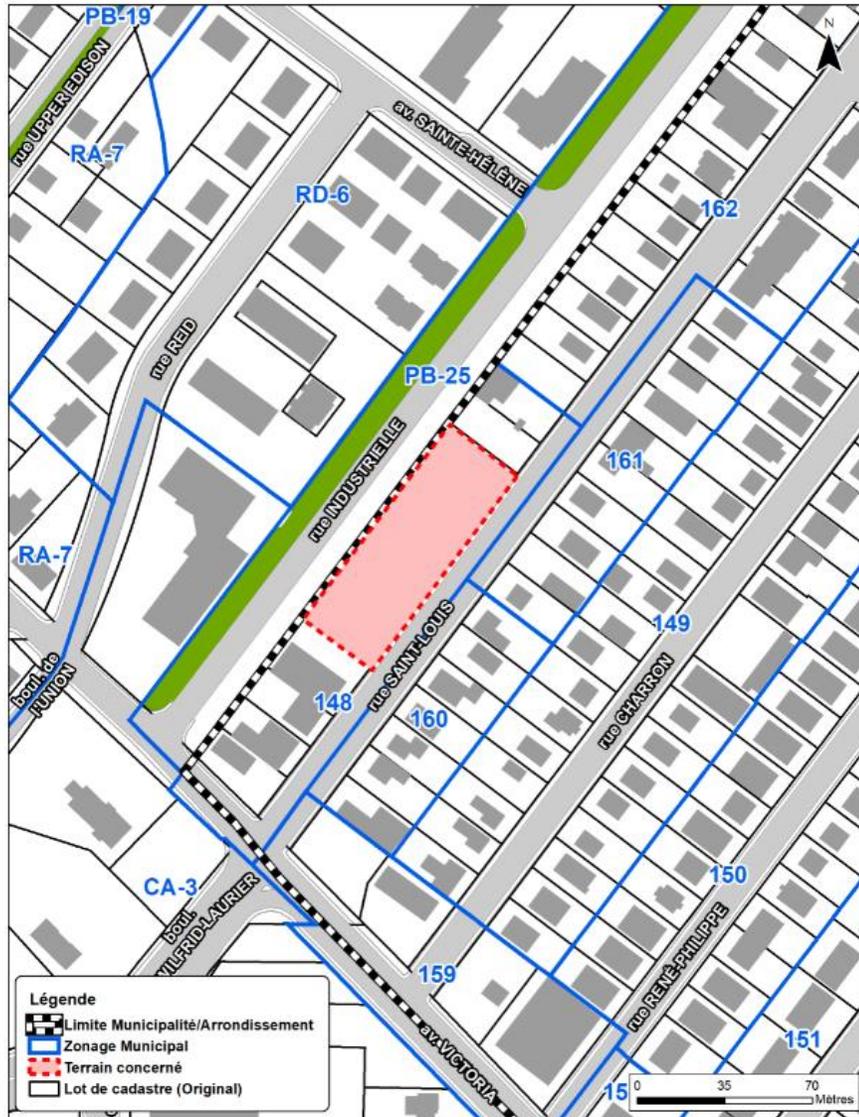
Il vise à permettre la réalisation d'un projet malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité, sous certaines conditions.

Un PPCMOI est autorisé via une résolution émise par le conseil.

## 2 Historique et mise en contexte

- Un projet particulier au 27, rue Saint-Louis a été approuvé par le conseil d'arrondissement le 13 février 2020.
- Ce projet a été présenté aux citoyens le 14 janvier 2020.
- Le promoteur souhaite modifier son projet en cours de construction.
- La Ville souhaite informer et consulter les citoyens à propos des modifications demandées par le promoteur.

# 3 Localisation du projet

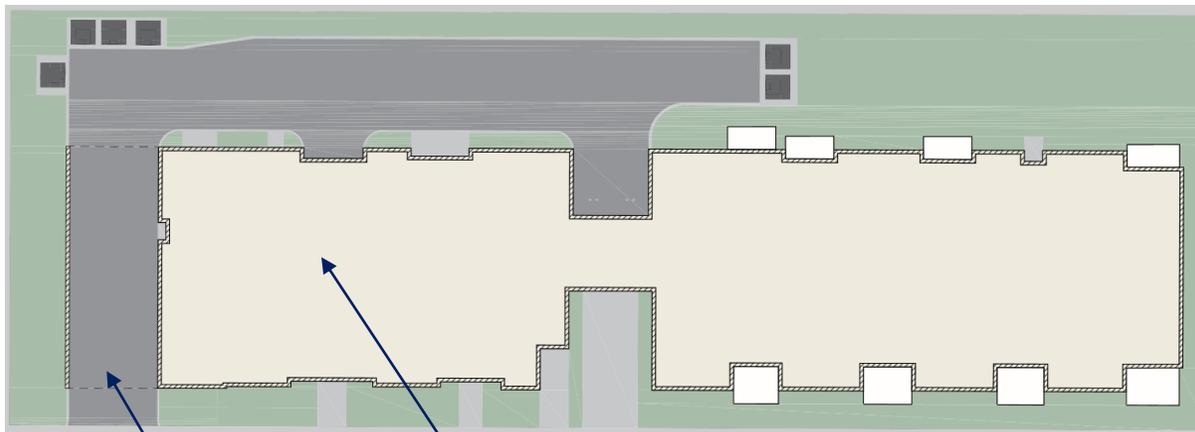




## 4 Modifications demandées

- Déplacement de l'accès véhiculaire au centre du bâtiment au lieu du côté gauche;
- Retrait de l'obligation d'usages commerciaux au rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée pourrait être commercial, résidentiel ou les deux (mixte);
- Augmentation du nombre de logements de 67 à 81 (remplacement des commerces prévus au rez-de-chaussée par des logements et modification des divisions des étages);
- Ajustement des calculs de densité et d'aire d'agrément en fonction des modifications. Les superficies sont les mêmes, seules les méthodes de calculs sont ajustées;
- Modification d'une partie du revêtement extérieur : remplacement de panneaux d'aluminium par de la brique.

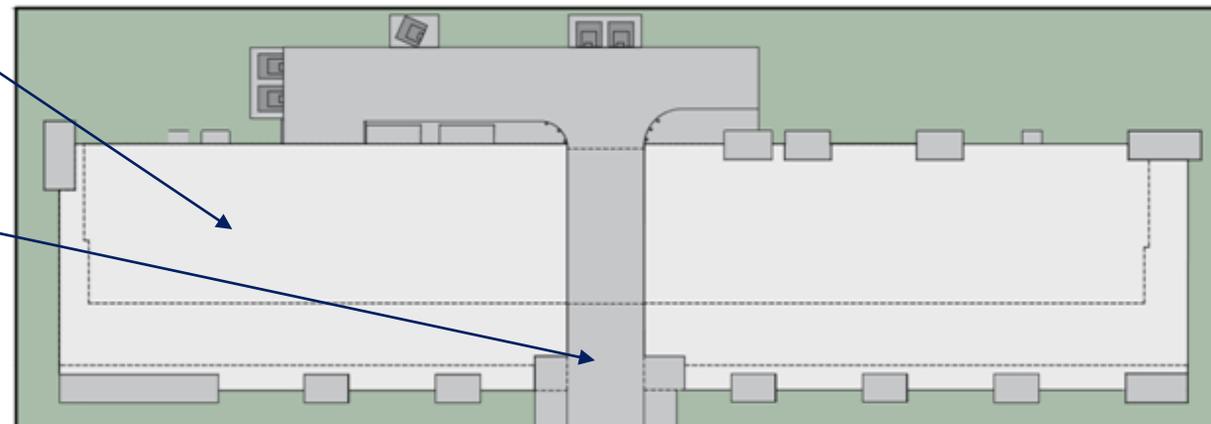
## Projet approuvé



Retrait de l'obligation d'usages commerciaux au rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée peut être commercial, résidentiel ou les deux (mixte).

Déplacement de l'accès véhiculaire au centre du bâtiment au lieu du côté gauche.

## Modifications demandées



Remplacement de panneaux  
d'aluminium par de la brique rouge

Remplacement de panneaux  
d'aluminium par de la brique beige



Projet approuvé



Modifications demandées

# Vue avant

Projet approuvé



Déplacement de l'accès  
véhiculaire au centre du bâtiment  
au lieu du côté gauche

Remplacement de  
panneaux d'aluminium par  
de la brique rouge et beige

Modifications demandées



# Vue arrière

Projet approuvé



Remplacement de panneaux d'aluminium par de la brique

Déplacement de l'accès véhiculaire au centre du bâtiment au lieu du côté gauche

Augmentation du nombre de logements

Modifications demandées



Élévation arrière donnant sur la rue industrielle (Saint-Lambert)

## Vue latérale

Augmentation du nombre de logements



Projet approuvé

Déplacement de l'accès  
véhiculaire au centre du bâtiment  
au lieu du côté gauche

Remplacement de panneaux  
d'aluminium par de la brique



Modifications demandées

## Vue latérale



Projet approuvé

Augmentation du nombre de logements



Modifications demandées

## 5 Étapes réalisées

- 2 décembre 2020 – Présentation du projet au Comité consultatif d'urbanisme;
- 12 janvier 2021 – Adoption du premier projet de règlement;
- 13 janvier 2021– Installation d'une affiche sur le site indiquant la date de l'assemblée publique de consultation en ligne;
- 13 janvier 2021– Avis public publié sur le site Internet de la Ville informant les citoyens de la consultation publique.

## 6 Prochaines étapes

- 14 janvier au 28 janvier 2021 – Consultation en ligne : les citoyens sont invités à prendre connaissance des modifications demandées par le promoteur et à transmettre leurs questions et commentaires;
- 2 février 2021 – Adoption du second projet de règlement;
- 9 mars 2021 – Adoption du règlement;
- Vers la mi-mars 2021 – Entrée en vigueur du règlement, le cas échéant.

# 7 Questions et commentaires

Vous êtes invités à transmettre vos questions et vos commentaires en lien avec les modifications demandées par le promoteur à :

[greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec)



*La présente consultation concerne seulement les éléments modifiés du projet. Si les citoyens s'opposent aux modifications demandées, le promoteur pourra construire le projet qui a déjà été approuvé en février 2020.*